



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 6 octobre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} octobre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Angélique CUPIF (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Mme Danièle BRETEL), M. François GUELET (pouvoir à Gérard PERRIGAULT), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à M. Fabien LEMÉE), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

**LE CONSEIL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2014.106	Vie municipale	<u>Arrivée de Mr Thierry SAMSON au sein du Conseil Municipal</u> DIT que M. Thierry SAMSON intègre la commission finances et personnel.	Unanimité
2014.107	Vie municipale	<u>Déplacement du marché hebdomadaire du mardi</u> DECIDE de déplacer le marché hebdomadaire du mardi matin place des halles pour une expérimentation de plusieurs semaines à partir du mardi 14 octobre 2014. DIT qu'il conviendra d'en informer les habitants et les commerçants de la commune par voie de presse et par le biais du bulletin municipal. DECIDE de créer un groupe de travail dédié aux questions relatives au marché. La composition de ladite commission est à fixer par Monsieur le maire et à soumettre à une délibération prochaine du conseil municipal. Trois conseillers se portent volontaires : Monsieur le maire J. RICHARD, M. Christian DUMILIEU, M. Nicolas FEVRIER. DIT que le groupe de travail devra notamment mener une réflexion sur la création d'un marché le samedi matin.	Unanimité

2014.108	Urbanisme	<p><u>Renonciation au droit de préemption concernant la ZAC du Chêne Romé – Tranche 2</u></p> <p>RENONCE à l'exercice du droit de préemption urbain de la commune concernant les ventes prochaines de terrains issus de la tranche n°2 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Chêne Romé par la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine (SADIV).</p>	Unanimité								
2014.109	Vie municipale	<p><u>Dégradations matérielles sur la commune – Création d'un Comité local de prévention de la délinquance</u></p> <p>DECIDE de créer un comité consultatif pour la prévention de la délinquance.</p> <p>DIT que la composition de cette commission est à fixer par Monsieur le maire et à soumettre à une délibération prochaine.</p> <p>Les conseillers volontaires sont les suivants : Monsieur le maire Jacques RICHARD, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Christian DUMILIEU, Mme Carole PILON</p>	Unanimité								
2014.110	Urbanisme, finances	<p><u>Concession d'aménagement ZAC du Chêne Romé – Engagement de reprise du contrat de prêt</u></p> <p>S'ENGAGE selon les termes et conditions de la Convention, à poursuivre l'exécution du Contrat de Prêt en cas d'expiration de la Convention si le Contrat de Prêt n'est pas soldé.</p>	Unanimité								
2014.111	Bâtiments	<p><u>Isolation de la salle omnisports : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études CERTA, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 17 380,00 € HT.</p>	Unanimité								
2014.112	Bâtiments	<p><u>Chauffage église : Attribution du marché de travaux</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise DELESTRE, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 23 897,54 € HT, soit 28 677,05 € TTC, pour la solution « radiants sur lustres », sous réserve de la validation du contrôle technique et de l'avis de la Paroisse. Dans le cas d'un avis négatif de l'une des 2 parties, la solution retenue sera les radiants sur colonne pour un montant de 23 168,53 € HT soit 27 802,27 € TTC</p>	Unanimité								
2014.113	Bâtiments - Finances	<p><u>Occupation de l'espace Triskell</u></p> <p>DIT que l'occupation du bâtiment Triskell est accordée à titre gratuit à la Communauté de communes du Pays d'Aubigné pour la durée de la formation pilotée par le Point Accueil Emploi.</p> <p>DIT que les charges récupérables (décret n°87-713 du 26 août 1987) afférentes au bâtiment seront facturées à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné locataire, selon des modalités à formuler dans une convention, le montant prévisionnel est fixé à 186.46€ / mois compte tenu des surfaces occupées.</p>	Unanimité								
2014.114	Assainissement	<p><u>Tarifs 2015</u></p> <p>FIXE les tarifs d'assainissement collectif suivants pour l'année 2015 :</p> <table border="1" data-bbox="507 1951 1238 2063"> <tr> <td></td> <td>Part fixe (€)</td> <td>11.20 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Part proportionnelle (€ / m³)</td> <td>0 à 70 m³</td> <td>0.70€ / m³</td> </tr> <tr> <td>Supérieur à 70 m³</td> <td>0.72€ / m³</td> </tr> </table>		Part fixe (€)	11.20 €	Part proportionnelle (€ / m ³)	0 à 70 m ³	0.70€ / m ³	Supérieur à 70 m ³	0.72€ / m ³	Unanimité
	Part fixe (€)	11.20 €									
Part proportionnelle (€ / m ³)	0 à 70 m ³	0.70€ / m ³									
	Supérieur à 70 m ³	0.72€ / m ³									

2014.115	Assainissement	<p><u>Tarifs abattoir 2015</u></p> <p>ARTICLE 1 : FIXE les tarifs assainissement 2015 pour la Société Intercommunale d'Abattage de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 0.35535 € / m³ d'eau ○ 0.1188 €/kg DBO5 ○ Part fixe de 11.20 € 	Unanimité									
2014.116	Culture	<p><u>Bibliothèque – Tarifs</u></p> <p>FIXE les cotisations suivantes pour la bibliothèque municipale :</p> <p><u>Pour les usagers :</u></p> <table border="1" data-bbox="427 584 1321 685"> <thead> <tr> <th></th> <th>Commune</th> <th>Hors commune</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Personne vivant seule</td> <td>8</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Famille</td> <td>12</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces mêmes tarifs sont pratiqués pour les agents des services municipaux.</p> <p>La gratuité est appliquée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les nouveaux arrivants, les chômeurs et les titulaires du RSA (sur présentation des justificatifs nécessaires) • les bénévoles de la bibliothèque • les services municipaux : ALSH, Maison des jeunes, EHPAD • les écoles • l'association Baby-Bulle <p>FIXE la facturation des documents imprimés détériorés ou perdus qui doivent être remplacés par l'emprunteur. Si le livre est indisponible en librairie, la bibliothèque donne une référence équivalente disponible à acheter. Si le ou les documents ne sont pas rachetés dans un délai de 3 mois, ce sont les tarifs suivants qui s'appliquent :</p> <p>Albums, contes, romans jeunesse, BD : 11 € Documentaires jeunesse, livres lus : 15 € Romans adultes, livres audios : 20 € Documentaires adultes : 35 € DVD jeunesse et adulte : 40 €</p> <p>FIXE le tarif du renouvellement de la carte à 2 €, en cas de perte.</p>		Commune	Hors commune	Personne vivant seule	8	10	Famille	12	15	Unanimité
	Commune	Hors commune										
Personne vivant seule	8	10										
Famille	12	15										
2014.117	Culture	<p><u>Convention avec l'ADMR pour le portage de livres à domicile</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'ADMR pour le service portage de livre à domicile.</p>	Unanimité									
2014.118	Culture	<p><u>Modification du règlement de la bibliothèque</u></p> <p>APPROUVE la proposition de règlement intérieur de la bibliothèque municipale.</p>	Unanimité									

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 17 octobre 2014, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

